



Abbaye aux Dames  
SAINTES

ABBAYE AUX DAMES, LA CITÉ MUSICALE  
11, place de l'abbaye  
17100 Saintes  
France

Une question ? Contactez votre service mécénat  
*A question ? Please contact us!*  
+335 46 97 48 48  
mecenat@abbayeauxdames.org  
www.abbayeauxdames.org



@abbayeauxdames

Abbaye aux Dames  
la cité musicale, Saintes



TGE

Transnational Giving Europe

« *Enabling Philanthropy across Europe* »

Soutenez le Festival de Saintes et le projet culturel de l'Abbaye aux Dames, la cité musicale, tout en bénéficiant des avantages fiscaux prévus dans votre pays de résidence.

*Support the Festival de Saintes and the cultural project of the Abbaye aux Dames, la cite musicale while benefiting from the tax legislation of your country of residence.*

Transnational Giving Europe (TGE) est un réseau de grandes fondations et d'organismes à but non lucratif européens, facilitant les dons transfrontaliers dans un cadre fiable, en toute sécurité et dans les meilleures conditions fiscales.

***Transnational Giving Europe (TGE) is a partnership of leading European foundations and associations. TGE facilitates cross-border donations in a reliable, safe and tax-efficient way.***

- Un cadre fiable... TGE vous donne accès à un réseau de fondations européennes reconnues. Elles garantissent que votre contribution sera allouée à l'organisme sans but lucratif étranger de votre choix.

*A reliable framework... TGE gives you access to a network of recognized European foundations. They guarantee that your contribution will be allocated to the foreign non-profit organization of your choice.*

- Les meilleures conditions fiscales... Grâce au réseau TGE, que vous soyez particuliers ou entreprises, vous avez désormais la possibilité de faire un don à l'Abbaye aux Dames, tout en bénéficiant des avantages fiscaux et exonérations prévus par la législation de votre pays de résidence.

*Tax-efficient cross-border giving... Thanks to TGE partnership, whether you are a private individual or a company, you can make a donation to the Abbaye aux Dames while benefiting from the tax legislation of your country of residence.*



## Comment ça marche ?

### *How it works ?*

- 1 Contactez la fondation référente de votre pays : retrouver la liste sur [www.transnationalgiving.eu/category/partner](http://www.transnationalgiving.eu/category/partner)
- 2 Faites votre don en faveur de l'Abbaye aux Dames dans votre devise auprès de la fondation référente de votre pays. Vous avez la possibilité de mettre en place un paiement domestique régulier.
- 3 La fondation achemine votre don jusqu'au bénéficiaire : l'Abbaye aux Dames, la cité musicale.
- 4 Enfin, elle vous fournit votre reçu fiscal pour obtenir les allègements fiscaux auxquels vous avez droit.

- 1 *Contact the partner foundation in your home country: [www.transnationalgiving.eu/category/partner](http://www.transnationalgiving.eu/category/partner)*
- 2 *Donate to the Abbaye aux Dames, la cite musicale in your currency, though your home-country foundation. You have the possibility to set up a regular domestic payment.*
- 3 *The foundation transfers the donation to the beneficiary: the Abbaye aux Dames, la cité musicale.*
- 4 *The foundation keeps you informed throughout the procedure and carries out required formalities for tax relief.*

TGE vous permet d'effectuer des dons en provenance et en direction de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suisse.

*TGE is currently operational for donations from and to Austria, Belgium, Bulgaria, Croatia, France, Germany, Hungary, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Switzerland and the United Kingdom.*

\* Une contribution de 5% est prélevée sur votre don. Les frais bancaires de la transaction ne sont facturés qu'une fois le prélèvement effectué.

*\* A 5% contribution is taken on the donated amount. Banking fees are charged once debit is made.*